



Pour plus d'infos sur la formation : consultez la fiche [RNCP 38349](#)

DURÉE ET RYTHME DE FORMATION

2 ans, de septembre à juin.
Par an : 20 semaines au CFA et 27 semaines en entreprise. (35h/semaines). 5 semaines de congés payés. **Formation en 4 semestres.**
Les plannings sont téléchargeables sur notre site.

MODALITÉS D'APPRENTISSAGE

Présentiel ; cours théoriques et pratiques.

DIPLÔME PRÉPARÉ ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les examens se déroulent sous forme d'évaluation en contrôle continu (CCF). Vous obtiendrez un diplôme de niveau 5 délivré par le Ministère de l'Agriculture.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Le recrutement se fait suite à l'analyse du dossier de candidature. Il peut être complété par un entretien.
- L'admission définitive se fait au retour du dossier d'inscription et à la signature du contrat d'apprentissage

Les documents sont téléchargeables sur notre site ou envoyés sur demande.

CHIFFRES CLÉS

Taux de présentation aux examens (moyenne sur 2 ans)	96%
Taux de réussite aux examens (moyenne sur 5 ans)	88%
Taux de satisfaction (annuel)	66%
Taux de rupture (moyenne sur 5 ans)	15%
Taux de poursuite d'études (moyenne sur 5 ans)	46%
Taux d'insertion Pro à 6 mois (moyenne sur 5 ans)	54%
Dont dans le métier visé (moyenne sur 2 ans)	93%

Tous les chiffres sur <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/>

DISCIPLINES

Horaires indicatifs

Lettres modernes	58h
Documentation	29h
Anglais	116h
Histoire-Géographie	14h30
Education physique et sportive	87h
Éducation socio-culturelle	101h30
Mathématiques	72h30
Informatique	58h
Biologie-Écologie	87h
Sciences économiques, sociales et de gestion	174h
Sciences et techniques des équipements	72h30
Productions végétales	43h30
Aménagements paysagers	478h30
Module d'initiatives locales	87h
Accompagnement au projet personnel et professionnel	87h

Enseignements d'initiative locale :
Le végétal au service de l'Homme dans un contexte de changement climatique

PUBLIC & PRÉREQUIS

- Niveau minimum : Accessible à tous les bacheliers ou autres diplômés de niveau 4.
- Avoir entre 16 et 29 ans (des dérogations aux limites d'âge sont prévues selon le profil du candidat)
- Avoir rempli un dossier de candidature auprès du CFA.
- Avoir signé un contrat d'apprentissage.

Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) : nous contacter pour analyser la faisabilité d'accéder et de suivre la formation en fonction du handicap.

Selon le profil du candidat (diplômes, expériences), des adaptations peuvent être mises en place (Validation des Acquis Académiques - VAA). Prendre contact avec l'établissement.

OBJECTIFS DE LA FORMATION & ACTIVITÉS VISÉES

L'activité du futur diplômé et le type d'organisation au sein de laquelle il l'exerce donnent accès à une grande diversité d'emplois au sein de territoires urbains, péri-urbains, voire ruraux. Le plus souvent, l'activité du futur diplômé s'exerce sur le terrain, sur des chantiers extérieurs en lien avec des équipes et des acteurs variés mais aussi au contact des usagers. Cette activité inscrite dans des espaces dont le contour varie, demande une grande capacité d'adaptation de la part du professionnel pour répondre aux contingences des chantiers, aux besoins et attentes des acteurs et des commanditaires. Positionné comme chef d'équipes ou chef de chantiers, il est à même de gérer des équipes, conduire des chantiers. Il contribue à l'élaboration d'un projet d'aménagement paysager, à son chiffrage, à son organisation et à son suivi.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités générales

- S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui.
- Construire son projet personnel et professionnel.
- Communiquer dans des contextes et des situations variées.

Capacités professionnelles

- Organiser le travail des équipes pour des chantiers d'aménagement paysager.
- Gérer la végétation des aménagements paysagers dans un contexte de transition écologique.
- Gérer les ouvrages et les réseaux des aménagements paysagers.
- Assurer la gestion technicoéconomique de chantiers.
- Elaborer un projet d'aménagement paysager.

BTSA AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS APPRENTIS

PLATEAU TECHNIQUE & ÉQUIPEMENTS PÉDAGOGIQUES

- Parcs Paysagers (8,5 Hectares)
- Hangars techniques et matériel professionnel
- Pépinière
- Verger conservatoire
- Centres de documentation
- Salles informatique
- Salle de conférence
- Foyer
- Gymnase



Pour connaître tous nos équipements, rendez-vous sur notre site ou vous référer à la brochure de présentation de l'École de ROVILLE

LES + PÉDAGOGIQUES

- Projets en partenariat avec des professionnels
- Sorties et voyages pédagogiques
- Équipe qualifiée au service de la réussite
- Préparation des CACES R482 A et F
- Formation Sauveteur Secouriste du Travail en Agriculture
- Préparation aux concours professionnels
- Soutien scolaire et accompagnement personnalisé

SERVICES ET CADRE DE VIE

- Amicale des anciens élèves.
- Service Entreprise
- Service de transport depuis Nancy et St-Dié (lundi matin, vendredi soir) et bus quotidien depuis Epinal et Lunéville.

VOUS INFORMER

- Journée Orientation le 07/02/2026 et le 21/03/2026.
- Portes Ouvertes le 08/05/2026.
- Journée immersion sur demande.
- Rendez-vous avec un membre de la direction sur demande.

POUR EN SAVOIR PLUS



Flashez - moi !

En partenariat avec :



PERSPECTIVES ET POURSUITES D'ÉTUDES

Perspectives

Chef(fe) d'équipe, conducteur(trice) de travaux espaces verts, responsable de travaux espaces verts, chef(fe) d'entreprise en paysage...

Poursuites d'études

- CS Arboriste Grimpeur
- Licence Pro Aménagement du Paysage : « Gestion et développement durable des espaces paysagers et naturels »
- Licence Pro Aménagement du Paysage : « Gestion et pilotage de chantiers »
- Licence Pro Aménagements du Territoire et Urbanisme : « Infographie Paysagère »
- Autres Licences Pro
- École d'ingénieurs

Formation étudiante à Épinal Formation par apprentissage à Épinal
Formation adulte à Épinal

- La formation est gratuite pour l'apprenant. Elle est financée par l'Opérateur de Compétences de l'employeur (OPCO).
- Frais de duplication (participation aux frais de photocopies et droit de copyright) : 75€/an.

Tarifs de pensions

- Interne : 85€/semaine
- Demi-pensionnaire : 30€/semaine

L'apprenti percevant un salaire ne peut pas bénéficier du régime des bourses. En revanche, la famille continue à bénéficier des allocations familiales tant que la rémunération de l'apprenti est inférieure à 55% du SMIC.

RÉMUNÉRATION

Le salaire minimum est fixé en pourcentage du S.M.I.C., croissant par année d'apprentissage et selon l'âge. Simulateur de calcul du salaire des apprentis :

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr>

NOUS CONTACTER



ROVILLE
Naturellement !

Centre de Formation pour Apprentis
28 rue du Chêne
88700 - ROVILLE-AUX-CHENES
03 29 65 33 92
cfa@roville.fr
www.roville.fr

